



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 42972

## Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les difficultés rencontrées par les harkis pour retourner en Algérie. La convention bilatérale entre la France et l'Algérie affirme la volonté de ces deux États de renforcer leurs liens. Dans ce cadre, elle permet aux anciens harkis de revenir en Algérie, leur pays. Malheureusement, ces derniers ont, dans les faits, de grandes difficultés à se rendre en Algérie. La convention entre la France et l'Algérie semble en effet appliquée de manière très imparfaite. Il demande donc au Gouvernement quelles mesures il compte prendre pour permettre une application effective de cette convention bilatérale entre la France et l'Algérie et ainsi permettre aux nombreux harkis le désirant de se rendre en Algérie.

## Texte de la réponse

Ainsi que l'a rappelé le ministre délégué aux anciens combattants à l'Assemblée nationale le 11 juin dernier lors des débats sur le projet de loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, le Président de la République, lors de sa visite d'État en Algérie en 2003, a évoqué le problème de la libre circulation des ressortissants français auprès de son homologue algérien. Il n'est, en effet, pas admissible qu'une catégorie particulière de citoyens français fasse l'objet de mesures discriminatoires. Cette question relève de la coopération entre États et le ministre des affaires étrangères la suit à ce titre avec une attention particulière. Le Gouvernement ne manque pas de saisir les autorités algériennes chaque fois qu'une entrave à la circulation normale de l'un de ses ressortissants est signalée. Le Gouvernement veille à ce que le principe de la libre circulation soit respecté, dans le cadre des accords passés entre la France et l'Algérie. C'est ainsi que les cas de refus de visa signalés au Gouvernement ont diminué depuis plusieurs mois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42972

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2004, page 5015

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2004, page 8109